



Etaules

Bulletin Municipal 2012



Bernardbertomeu

www.delcampe.net





Starbroc

www.delcampe.net



SOMMAIRE

*** LE MOT DU MAIRE**

*** LE BUDGET COMMUNAL 2012**

*** PROJETS 2012 : CIRCULATION ET VITESSE**

*** LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2011**

*** INFORMATIONS GENERALES**

*** HISTOIRE DE BANC**

*** ETAULES ET L'INTERCOMMUNALITE**

La vie des écoles

La Communauté de Communes « Forêts, Lavières et Suzon »

Le Syndicat intercommunal d'électrification de Plombières-les-Dijon

Le Syndicat de Sauvegarde et de Protection du site du Val Suzon

*** LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

*** LE SITE INTERNET D'ETAULES**

*** CONNAISSEZ-VOUS ETAULES ?**

*** QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE**

*** LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2012**

*** LA VIE ASSOCIATIVE**

Le Comité des fêtes

La section Gymnastique

La section Tennis

La section Ateliers

*** INFORMATIONS DIVERSES**

*** RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

LE MOT DU MAIRE

Voici venue la nouvelle année, et il est de tradition de souhaiter une bonne année, une bonne santé et du bonheur. Pour ma part, je vous souhaite tout particulièrement une bonne santé, car la santé est, à mon sens, le plus beau des bonheurs.

Pour Etaules, l'année 2011 a vu les rues du village recevoir une nouvelle couche de roulement. Certes, nos rues pleines de trous auraient mérité mieux, mais les moyens financiers étant limités, nous avons fait le maximum de ce que la commune pouvait supporter financièrement. Le coût de cette opération s'est élevé à 49 000 €.

Il est vrai qu'en augmentant les impôts de façon importante, il eut été facile de faire mieux. Mais le conseil municipal, en ces périodes qui s'annoncent difficiles pour tout le monde, a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale.

Une remise en état du tableau électrique de la salle polyvalente a été également réalisée, ce qui a permis de retrouver un chauffage de la grande salle, digne de ce nom.

La municipalité a également passé des contrats de diagnostic concernant les installations électriques de l'ensemble des bâtiments publics et des diagnostics des jeux pour les enfants qui se trouvent sur le terrain de sport. Suite à ces contrôles, il s'est avéré que des travaux de mise aux normes de sécurité, voire le remplacement de certains jeux, étaient rendus obligatoires pour conserver ces équipements. Ces investissements ont donc été réalisés et financés.

Je rappelle que le conseil municipal a décidé, que pendant ce mandat, seuls les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries seraient entrepris, conformément à l'engagement de la feuille de route qui était la nôtre en début de mandature.

Pour 2012, la loi nous impose d'engager la révision ou la modification de notre PLU, (Plan Local d'Urbanisme) pourtant récent, afin de le mettre en compatibilité avec le SCOT du Dijonnais (Schéma de Cohérence Territoriale), approuvé à l'automne 2011. Là encore, nous devons financer cette opération administrative.

Par ailleurs, suite à une réflexion initiée en 2011, nous avons décidé de procéder à l'installation, aux deux entrées principales d'Etaules, d'éléments de voirie destinés à lutter contre la vitesse excessive, de renouveler l'ensemble des panneaux signalétiques du village et ainsi, d'améliorer le plan de circulation.

Une nouvelle fois, je voudrais mettre à l'honneur l'ensemble des personnes qui, bénévolement, s'investissent dans nos diverses associations afin de proposer des activités aux habitants et habitantes d'Etaules. Vous trouverez plus loin dans ce bulletin les divers comptes-rendus de ces activités. Je leur souhaite pleine réussite dans les activités qu'ils choisiront de mettre en place et lance un appel aux habitants de répondre présents à ces actions.

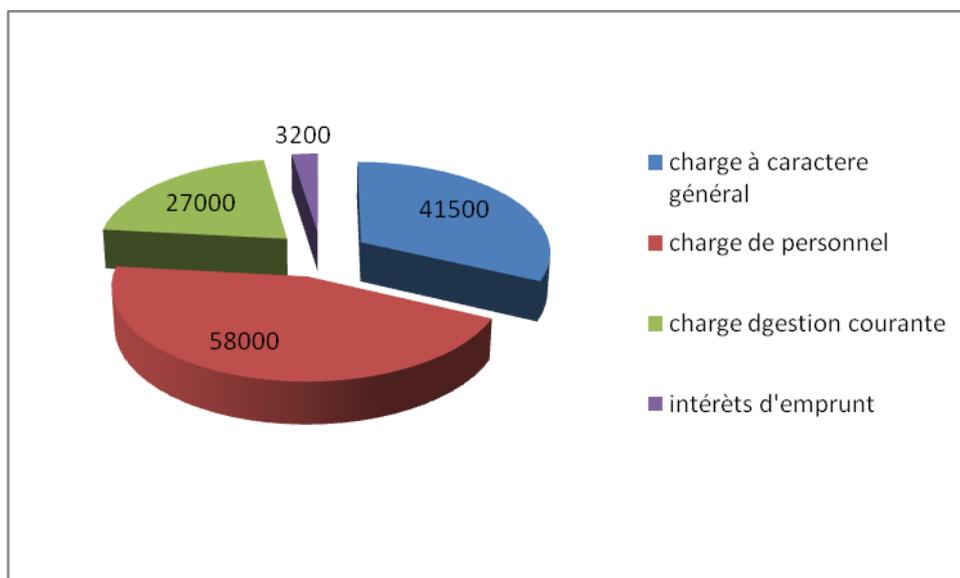
Enfin, Etaules a vu cette année arriver de nouveaux habitants. Je leur souhaite, au nom du conseil municipal, la bienvenue et qu'ils trouvent la douceur et le bonheur d'y vivre.

A nouveau et pour conclure, je vous adresse, au nom du Conseil Municipal, tous nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

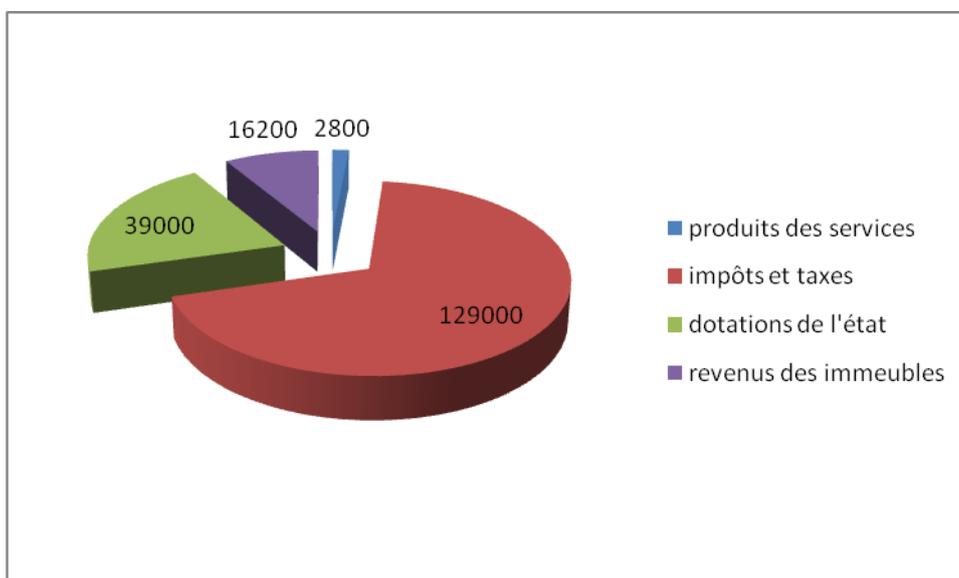
Jean Paul SORDEL

LE BUDGET COMMUNAL 2012

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Total dépenses : 122 500 €

Total recettes : 148 000 €

Je reste à la disposition de chacun et chacune d'entre vous pour plus d'informations d'ordre budgétaire ou autre.

Le Maire

PRECISIONS SUR LE BUDGET :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Charges à caractère général : dans cette rubrique figure tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la municipalité : eau, électricité, fournitures diverses, entretien des matériels, maintenance des cloches, électricité de la salle des fêtes, etc

Charges de personnel : salaires et charges de nos employés.

Charges de gestion courante : service incendie, frais de scolarité pour les écoles du plateau, alimentation de compte du centre communal d'action sociale, etc....

Intérêts d'emprunt : concerne l'emprunt que la municipalité a contracté pour la réalisation des 2 appartements locatifs.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Produits de service : chasse communale, redevance occupation du domaine public, etc.....

Impôts : produit de la fiscalité appliquée sur les ménages et les propriétaires d'Etaules.

Dotations de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement. L'Etat rétrocède une somme annuelle à notre commune.

Revenus des immeubles : Location de la salle polyvalente et du gîte d'étape (11 000 € / an), location des 2 appartements (12 000 € / an)

Jean-Paul

Réformes fiscales

Les nouvelles dispositions fiscales prévues par la loi des finances des 16 et 29 décembre 2010, parues au JO du 30 décembre 2010, entraînent des modifications dans le calcul des impôts locaux et la modification d'une taxe existante (Taxe Locale d' Equipement).

Impôts locaux

En 2010, chaque contribuable s'acquittait de taxes calculées sur les taux des différentes collectivités à savoir :

Commune : 9.49%

Intercommunalité : 0,611%

Département : 12.26%

Région : 3.65%

En 2011, la part départementale est supprimée, pour le foncier non bâti et la taxe d'habitation, la part régionale est abrogée pour le foncier bâti et non bâti. Ces deux taxes sont reportées sur le taux du bloc communal.

Cette réforme entraîne une nouvelle présentation de la feuille d'impôts à savoir que le taux communal affiché sur cet avis intègre la part régionale, la part départementale et diffère donc de celui figurant sur l'avis 2010.

Le conseil municipal d'Etaules n'ayant pas augmenté ses taux, donc pas d'augmentation de l'impôt communal, le taux communal concernant la TH (Taxe d'Habitation) apparaissant sur l'avis 2011 est porté à 17.16% du fait de l'intégration des taux du département et de la région.

Taxe d'aménagement

Le conseil municipal a délibéré sur le taux de la nouvelle taxe d'aménagement (4%) qui entrera en vigueur au 1^{er} mars 2012 et qui se substitue à la taxe locale d'équipement.

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Elle s'applique sur les nouvelles constructions ou agrandissement et généralement à tous les aménagements soumis à autorisation.

Avant la réforme, l'impôt était calculé sur la SHON (Surface Hors Œuvre Nette), c'est-à-dire sur la SHOB (Surface Hors Œuvre Brute de tous les niveaux de plancher) moins les surfaces des combles, des sous-sols non aménageables, balcons, loggias et places de stationnement.

Après la réforme, la base de calcul est désormais la surface « plancher ». Elle prend en compte tous les niveaux, les surfaces closes et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80m, au nu des murs intérieurs moins les vides et les trémies.

Elle institue également une taxe supplémentaire pour :

Les piscines, les habitations légères de loisirs, les emplacements de stationnement non compris dans les constructions, les panneaux photovoltaïques au sol, les éoliennes de plus de 12 mètres, les emplacements de caravanes, tentes, résidences mobiles de loisirs.

PROJET 2012

Circulation et Vitesse dans le village

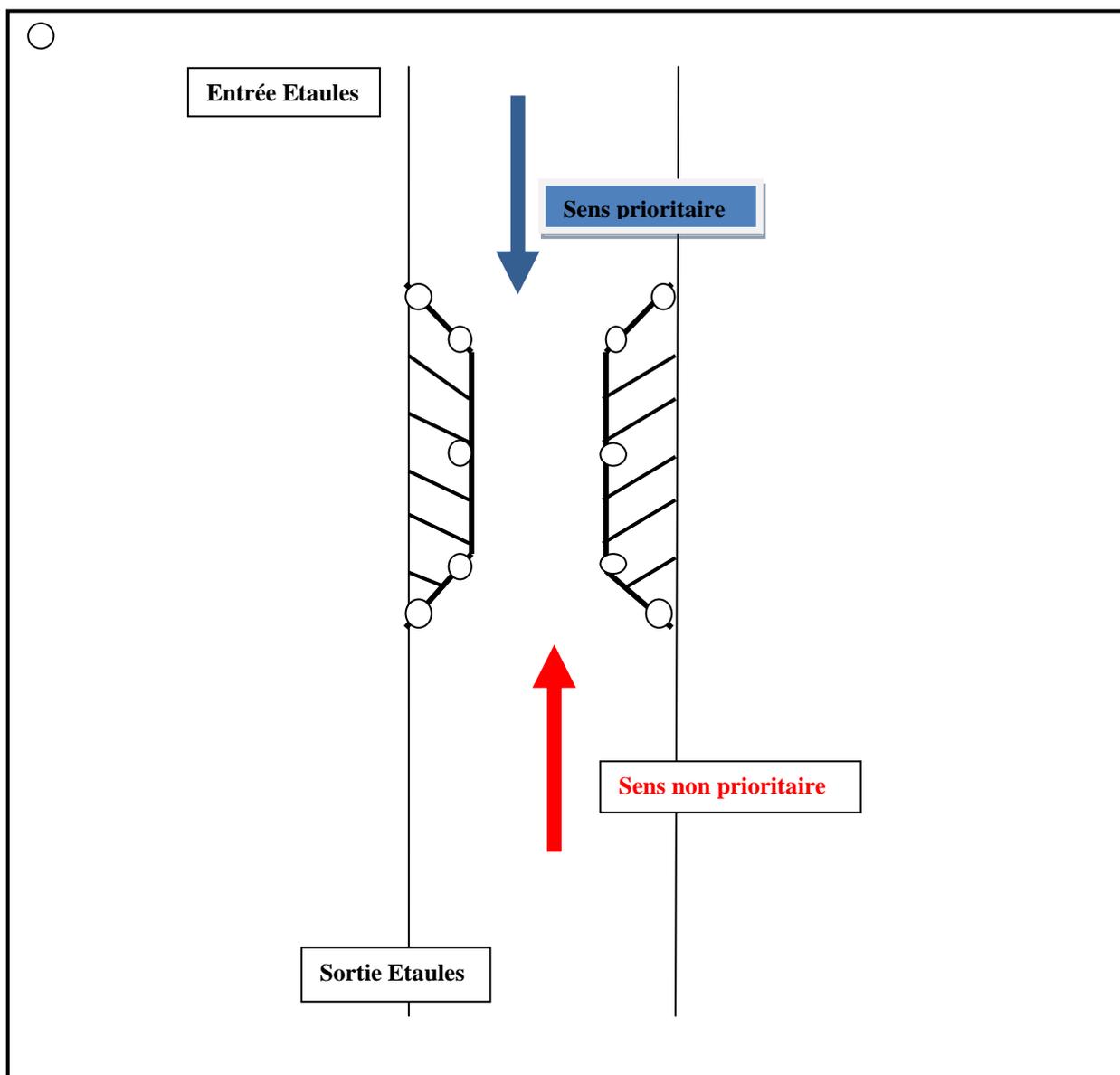
Comme citée dans « le mot du Maire », une réflexion a été menée en 2011, en partenariat avec les services du Conseil Général de la Côte-d'Or, pour trouver une solution visant à lutter contre les vitesses élevées aux deux entrées du village sur le CD 104. Cette étude nous a conduits à la création de deux zones de ralentissement qui se trouveront l'une coté « La Caille », l'autre pour l'entrée coté Darois.

Ces deux zones seront conçues par un rétrécissement de voirie, délimité par un zébrage au sol, et la pose de quilles blanches en plastique qui en assureront l'efficacité. Un sens prioritaire sera déterminé (voir schéma ci-après).

D'autre part, l'ensemble des panneaux de signalétique du village seront remplacés ou ajoutés aux endroits qui en étaient jusqu'à lors dépourvus.

Ces équipements ne seraient pas nécessaires si nous pensions à ralentir dans les villages.

EXEMPLE DE ZONE DE RALENTISSEMENT



*Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal*

L'an deux mil onze
Le onze avril à 20 H 30
Le Conseil Municipal de la commune d'ETAULES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul SORDEL, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2011.

Présents : Mmes Monique BOUZEGAOU, Laurence BORDY, Christelle HAAG,
MM Bertrand COURBET, Jean-René ESTIVALET, Jean-François GUEPET, Lionel HERRERO,
Jean-Yves ROUVEYROL, Jean-Paul SORDEL,

Absente : Mme Anne BUREAU.

Secrétaire de séance : Melle Christelle HAAG.

Délibération n° 01 / 2011

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Après exposé du Maire puis en son absence, Jean-René ESTIVALET procède au vote du Compte Administratif 2010 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2010 :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 119 899.94 €
- Recettes : 167 433.82 €

Section investissement :

- Dépenses : 110 939.38 €
- Recettes : 86 226.25 €

Délibération n° 02 / 2011

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT

Après exposé du Maire,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2010 au budget 2011 :

Section investissement :

- 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 23 491.39 € en DI
- 1068 – affectation du résultat : 30 010.91 € en RI

Section fonctionnement :

- 002 –Résultat de fonctionnement reporté : 74 121.65 € en RF

Délibération n° 03/2011

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. (1)

Délibération n° 04 / 2011

Objet : VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2011

Monsieur le Maire rappelle les 3 taxes directes locales de 2010.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des 3 taxes directes locales au même niveau qu'en 2010, soit :

- T.H.- Taxe d'Habitation 9.49 %
- T.F.B.- Taxe sur Foncier Bâti 17.00 %
- T.F.N.B.- Taxe sur Foncier Non Bâti 68.11 %
-

Tenant compte du transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion perçus auparavant par l'Etat, les taux de références votés sont les suivants :

- | | | | | | |
|--|--------|---------|--------|--------|---------------|
| ▪ T.H.- Taxe d'Habitation | 9.49% | + 7.49% | 16.98% | X | 17.16% |
| | | | | 1.0340 | |
| ▪ T.F.B.- Taxe sur Foncier Bâti | 17.00% | | | | 17.00% |
| ▪ T.F.N.B.- Taxe sur Foncier Non Bâti | 68.11% | | | X | 71.41% |
| | | | | 1.0485 | |
| ▪ C.F.E.-Cotisation Foncière des Entreprises | 18.13% | | | | 18.13% |

Délibération n° 05 / 2011

L'an deux mil onze
Le neuf août à 20 H 30
Le Conseil Municipal de la commune d'ETAULES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul SORDEL, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2011.

Présents : Mmes Laurence BORDY, Monique BOUZEGAOU, Anne BUREAU, Christelle HAAG,
MM Bertrand COURBET, Jean-François GUEPET, Lionel HERRERO, Jean-Yves ROUVEYROL,
Jean-Paul SORDEL,

Représenté : M. Jean-René ESTIVALET a donné pouvoir à Mme Anne BUREAU.

Secrétaire de séance : Melle Christelle HAAG.

Délibération n° 10 / 2011

**Objet : APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités et notamment son article 35 ;
Vu la circulaire ministérielle du 27 décembre 2010 relative à l'élaboration du Schéma
Départemental de Coopération Intercommunale ;
Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale relatif à notre département
transmis par courrier en date du 16 mai 2011 par Mme la Préfète de Bourgogne et de la Côte d'Or ;
Vu la proposition faite dans le projet de Schéma Départemental de rattacher la Communauté de
Communes « Forêts, Lavières et Suzon » à la Communauté de Communes du Val de Norge ;

Après discussion et étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 1 voix :

♦ **de refuser** la proposition de regroupement de la Communauté de Communes « Forêts, Lavières et
Suzon » avec la Communauté de Communes du Val de Norge pour les raisons exposées ci-dessous.

L'article 35 de la loi du 16/12/2010 (art L5210.11 du Code Général des Collectivités Territoriales),
détermine les orientations qui doivent être prises en compte pour la réalisation du Schéma
Départemental de Coopération Intercommunale. Parmi ces orientations, outre un seuil minimal
d'habitants, les notions de « pertinences des territoires » et de « bassin de vie » sont prégnantes.

Le projet de Schéma Départemental qui nous lie au Val de Norge ne respecte pas ces principes et ce
pour plusieurs raisons :

- la forme géographique de la future Communauté de Communes en « croissant de lune » est
peu compatible avec un aménagement du territoire rationnel, économique et s'inscrivant en
défaut par rapport au respect des principes du développement durable ;
- dans la pratique, et dans une logique de prise en compte de la vie des habitants et de leurs
habitudes, on peut remarquer que :
 - les deux Communautés de Communes n'ont pas de voie de circulation commune et
aucun transport en commun ne relie les deux territoires,
 - il n'existe aucune « relation ni habitude de travail » entre les deux Communautés
de Communes ;

L'an deux mil onze
Le vingt neuf novembre à 20 H 30
Le Conseil Municipal de la commune d'ETAULES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul SORDEL, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2011.

Présents : Mmes, Monique BOUZEGAOU, Anne BUREAU, Christelle HAAG,
MM Bertrand COURBET, Jean-René ESTIVALET, Jean-François GUEPET, Lionel HERRERO,
Jean-Paul SORDEL,

Représenté : M. Jean-Yves ROUVEYROL a donné pouvoir à M. Jean-Paul SORDEL,

Absente : Mme Laurence BORDY

Secrétaire de séance : Melle Christelle HAAG.

Délibération n° 11 / 2011

Objet : **PROJET 2012 – RENOUELEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE ET AMENAGEMENTS DE SECURITE DES ENTREES DU VILLAGE**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les devis de l'entreprise GIROD pour la signalétique, de montants 1 121,47 € TTC + 7 029,13 € TTC + 810,89 € TTC ainsi que le devis de l'entreprise HICON pour les afficheurs de vitesse d'un montant de 5 050 € HT.

Le Conseil Municipal **autorise** le Maire à signer tous documents s'y rapportant et à solliciter l'aide du Ministère de l'Intérieur et l'aide du Conseil Général de la Côte d'Or.

Délibération n° 12 / 2011

Objet : **ACQUISITION ET POSE D' UN LAMPADAIRE D' ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU MOTET**

Afin de financer l'achat et la pose, prévus en 2012, d'un poteau électrique Rue du Motet, le Syndicat d'Electrification de Plombières-les-Dijon sollicite une aide communale à hauteur de 2700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation communale à hauteur de 2 700 €.

Délibération n° 13 / 2011

Objet : **VENTE D' UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL A M. ROUX**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de céder une parcelle de terrain communale contiguë à la propriété de M. Roux, au prix de 30 € le m², prix identique à la cession d'un terrain communal à M. Sastre en 2008.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarial.

Vu le Code des marchés et le Code des assurances,
Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 8 juin 2000 (Avis n° 364 803),
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Côte d'Or en date du 27 juillet 2011 autorisant la reprise du contrat initial par le Groupement GRAS SAVOYE et CNP,

Considérant le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit auprès du cabinet GRAS SAVOYE, courtier en assurance, agissant au nom du groupement GRAS SAVOYE – CAPAVES ;

Considérant que la compagnie CAPAVES met un terme définitif à ce contrat le 31 décembre 2011 et que le cabinet GRAS SAVOYE a trouvé à replacer le risque auprès de la compagnie CNP avec le même niveau de garantie que le contrat initial ;

Considérant en revanche, que la nouvelle offre du cabinet GRAS SAVOYE et de la compagnie CNP comporte une majoration tarifaire d'environ 11 % qui se situe en dessous du seuil de bouleversement de l'économie générale du marché que la jurisprudence administrative a fixé entre 15 et 20 % du montant du marché ;

Considérant que cette majoration correspond à celle appliquée systématiquement par l'ensemble des assureurs, et notamment par la CNP, sur leurs contrats existants du fait des effets mécaniques des lois relatives à l'allongement de la durée d'activité professionnelle ;

Considérant que dans la conjoncture actuelle particulièrement difficile du marché de l'assurance des risques statutaires du personnel, toute remise en concurrence pourrait entraîner des majorations plus importantes.

Les membres du Conseil Municipal :

Décident d'accepter la majoration tarifaire proposée, à effet du 1^{er} janvier 2012, par le nouveau Groupement GRAS SAVOYE CNP :

- Le taux de cotisation pour les agents CNRACL sera porté à 5.95 % de la masse salariale (au lieu de 5.30 %) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt ou 30 jours cumulés, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.

- Le taux de cotisation pour les agents relevant de l'IRCANTEC sera porté à 1.35 % de la masse salariale (au lieu de 1.25 %) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.

Chargent le Maire de signer tous les actes correspondants.

Délibération n° 15 / 2011

Objet : PRELEVEMENT POUR LES FONDS NATIONAUX DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES (F.N.G.I.R.)

Afin de pouvoir prélever le montant de 29 626 € pour l'année 2011 concernant la commune d'Étaules en faveur du F.N.G.I.R., le Maire informe qu'il est nécessaire de passer les écritures suivantes au BP 2011 :

739116 - Reversement au FNGIR : + 29 626 €

7323 - FNGIR : + 29 626 €

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** que soient passées ces écritures. Au BP 2011.

Délibération n° 16 / 2011

Objet : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D' AMENAGEMENT (T.A.)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal **décide d'instituer le taux de 4 %** sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

INFORMATIONS GENERALES

Repas annuel des élus et des aînés d'Etaules

Comme chaque année, le conseil municipal a convié les aînés du village à se retrouver au cours d'un dîner convivial. Le vendredi 4 février 2011, nous étions 31 participants à cette soirée qui s'est déroulée au restaurant « L'Ardoise gourmande » à Daix, dans la bonne humeur.

Soutien d'Etaules aux Restos du Cœur :

Sur proposition de l'association « Les Restos du cœur », une permanence a été assurée en mairie le matin du samedi 29 janvier 2011 par deux bénévoles d'Etaules pour collecter les dons au profit des plus démunis. Vous avez été nombreux à répondre à cette démarche de solidarité et de générosité. Le président de l'association a chargé l'équipe municipale de vous transmettre ses remerciements les plus sincères.

Face au succès de cette opération, menée sur de nombreuses communes de Côte-d'Or, il est envisagé de la renouveler l'année prochaine.

Local jeunes :

Conformément aux prévisions, les jeunes ont réalisé les travaux d'isolation de leur local. Ils peuvent désormais se retrouver dans un joli local au chaud, toujours sous la responsabilité de l'un d'eux. (Gautier Sordel)

Date limite pour les affouages communaux :

Les affouages communaux étant distribués tous les 4 ans, les coupes ayant été données en 2010 devront être terminées à l'été 2014

Déneigement du village : RAPPEL

Quant la météo annonce des chutes de neige, pensez à stationner vos véhicules de façon à ne pas gêner le passage du chasse-neige qui passe dans la nuit ou au petit matin. Cette vigilance permettra au chasse-neige de déneiger correctement et sans risque nos rues.

Travaux sur le CD104 :

Après avoir goudronné le CD 104 par morceaux de 100 mètres par-ci par-là, le Conseil Général a affecté des crédits supplémentaires pour terminer la route dans son intégralité, dans la traversée d'Etaules. Mieux vaut tard que jamais !!!!!

La mise aux normes de sécurité des équipements sportifs de la commune et de l'aire de jeux collectifs

Comme annoncé dans le bulletin 2011, des travaux ont été entrepris pour mettre aux normes les jeux d'enfants et les équipements sportifs du terrain de sport.

Dates de ramassage des objets encombrants en 2012

Collecte OE Communauté de Communes Forêt, Lavières et Suzon 2012
--

Lundi 5 mars 2012

Histoire de banc !

Le banc du courage !!!!



Sur une idée de quelques personnes, la municipalité a décidé en 2011 de mettre en place trois magnifiques bancs de bois vernis à trois endroits agréables du village. Le premier au pied de notre célèbre « poirier », le second à « la Croix Cassée » et le troisième aux abords de notre « mare ». Une fois mis en place et scellés , nos trois jolis bancs n’attendaient plus que des visiteurs pour se rendre utiles.

Hélas, trois fois hélas, quelle ne fut pas notre surprise de trouver le banc du « poirier », rebaptisé depuis le « banc du courage », les quatre fers en l’air. Visiblement, l’implantation de ce banc déplaisait à quelqu’un. Qu’à cela ne tienne, il fut re-scellé immédiatement par Jean Louis Regnault, notre employé municipal, pensant qu’il s’agissait d’un incident. Que neni : une semaine plus tard, badaboum, le banc était à nouveau renversé. Décidément ce banc - ou son implantation - déplaisait vraiment à quelqu’un qui, de plus, était un(e) courageux(se), pour exercer son forfait le soir.

Enfin, peut être pas un ou une courageuse, mais certainement une personne qui ne savait pas comment s’asseoir, c’est pour cela qu’elle le mettait à l’envers une semaine sur deux !!!!!!!!!.

Ma théorie s’effondra lorsqu’un beau matin, nous l’avons retrouvé, alors qu’il avait été pour la deuxième fois re-scellé, non pas renversé de nouveau mais peint couleur argent. Si encore il avait été bien peint, mais il le fut à hauteur de l’intelligence de l’artiste : **en deux mots « pas fini » !!!!!**

Cette histoire pourrait prêter à rire. Mais il est de mon devoir de préciser qu’entre le prix des trois bancs et le coût des remise en état du lieu, la facture avoisine les 4 000€ d’argent public !!!!!.

Le banc de la croix cassée



le banc de la mare



ETAULES ET L'INTERCOMMUNALITE

LA VIE DES ECOLES

L'ECOLE ELEMENTAIRE DU PLATEAU DE DAROIS regroupe les élèves des communes de Darois, Etaules, Prenois et Val Suzon

Site Internet : <http://www.ecole-darois.fr>

Effectifs de l'école : 68 élèves inscrits répartis en 3 classes

Madame GARCIA Karen **12 CP9 - CE1**

Madame BRECHET Sandrine **16 CE2 - 6 CM1**

Monsieur PONT Jean-Christophe (Directeur) **7 CM1 - 18 CM2**

Répartitions par commune : Darois (15 élèves) – Etaules (11 élèves) – Prenois (26 élèves) – Val Suzon (12 élèves) Francheville (2 élèves) - Vaux Saules (1 élève) – Dijon (1 élève)

Projet d'école 2011-2014

Le nouveau projet d'école se décline sous 3 axes :

AXE 1 : Développer chez l'élève un comportement de chercheur (raisonnement, imagination, capacités d'abstraction).

AXE 2 : Renforcer la compréhension fine par la conduite d'activités autour de la lecture et améliorer la qualité des productions d'écrits.

AXE 3 : Ouvrir les élèves sur le monde qui les entoure, en particulier sur les environnements naturel et culturel.

Darois : Ecole Numérique Rurale

L'équipe enseignante utilisera au mieux l'équipement informatique dont elle dispose avec les élèves.

Tous les ordinateurs ont été regroupés dans une salle informatique (10 à 12 ordinateurs de bureau + 10 ordinateurs portables) afin que les élèves puissent travailler dans de meilleures conditions. Pour compléter ce parc informatique, il est prévu prochainement l'achat d'un ordinateur de bureau par classe (financement : coopérative scolaire) afin d'avoir un accès à Internet dans chaque classe.

Sorties Scolaires et actions envisagées pour l'année 2011/2012

Programmation d'activités sportives en 2011/2012

Mini-hand	Mardi 13 décembre 2011 à Talant (journée) élèves de cycle 3
Jeux collectifs	Vendredi 10 février 2012 à Talant (journée) élèves de cycle 2
<i>Défi distance</i>	Mardi 10 avril 2012 à Hauteville (après-midi) tous les élèves
Balle Ovale	Vendredi 11 mai 2012 à Daix (journée) élèves de cycle 3
Athlétisme	Jeudi 07 juin 2012 à Daix (journée) tous les élèves

Sorties Scolaires et Projet « cirque ».

Sortie « Jeu de piste »	Octobre 2011 pour les classes de CP/CE ₁ et CE ₂ /CM ₁ – mars 2012 pour la classe de CM ₁ /CM ₂
Foire Gastronomique	Judi 10 novembre 2011 (après-midi) pour les classes de CP/CE ₁ et CE ₂ /CM ₁
Préparation à l'A.P.E.R. Epreuve pratique	Vendredi 6 janvier 2012 (matin) pour les élèves de CM ₂ - L'Attestation de Première Education à la Route (APER) valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route.
<i>Semaine « cirque »</i>	Semaine du 11 au 15 juin à Darois (à confirmer)

ECOLE MATERNELLE DE DAROIS

LE PROJET D'ECOLE

Problématique dégagée à l'issue du bilan du précédent projet et de l'analyse des indicateurs de l'école ou des écoles :

Utiliser comme moyens, comme médiateurs d'apprentissage 2 outils que sont les images d'une part (quelques œuvres artistiques classiques et surtout la photo) et la mascotte d'autre part afin de mettre en scène des **situations concrètes évocatrices et parlantes** pour les enfants.

L'objectif étant (le plus souvent via la photo) de se baser sur le vécu essentiellement collectif pour construire des apprentissages porteurs de sens dans les domaines du **langage** et de **la découverte du monde** (le corps, l'espace, le temps) en utilisant la curiosité naturelle, le plaisir du jeu et le besoin d'agir caractéristiques des jeunes enfants.

Les 3 axes de notre projet d'école 2011-2014:

- S'approprier le langage.
- Découvrir le monde du vivant: le corps humain.
- Découvrir le monde du vivant: l'espace.

INFORMATIONS SUR L'ÉCOLE:

Classe de Melle de Lestrangé: 4TPS et 16 PS soit 20 élèves

Classe de Mme Gaumet: 14 MS et 8 GS soit 22 élèves

Soit en tout **42 élèves**.

ATSEM: Chantal MALACLET

EVS: Azéline VEDRINE

INVESTISSEMENT:

L'école a demandé lors du premier Conseil d'école l'achat d'une structure de motricité. Un devis effectué chez Nathan pour un montant de 2498.70€ (structure complète plus protection pour le sol) a été présenté à M. Minard.

SORTIES, SPECTACLES, PROJETS CE JOUR :

- Spectacle 123 lumières à Hauteville le jeudi 24 novembre.
- Photographe le mardi 6 décembre.
- Musée de l'Arquebuse: « Jouons à l'éléphant » et découverte du musée le vendredi 9 décembre.
- Spectacle de chorale présenté par l'école aux parents avant les vacances de Noël : jeudi 15 décembre 2011 dans la salle de motricité de l'école maternelle.

- Venue du père Noël et goûter de Noël: mardi 13 décembre 2011. (Arrivée du Père Noël en avion avec la collaboration de Dyn Aéro et celle de M. Le-Quéré habitant de Francheville qui s'est déguisé en Père Noël)
- Bibliothèque de St Seine et EPS (gymnastique) les lundis 06/02/2012 et à voir une date en avril.

- **Projet cirque** avec l'école élémentaire (autour de nos projets d'école respectifs) nous souhaiterions et sommes en train d'organiser la venue du cirque Riquiqui à Darois la 2e semaine de juin afin de faire découvrir et pratiquer les activités corporelles, sportives et artistiques liées à cette discipline. Pour cela le cirque montera son chapiteau toute la semaine. Des activités se dérouleront donc sous chapiteau, dans la salle des fêtes et en extérieur, l'objectif étant la présentation d'un spectacle sous le chapiteau le vendredi soir.

Ceci est, pour le moment, **encore à l'état de projet** nous ne sommes pas certains d'obtenir toutes les autorisations pour mener le à bien.

Quoi qu'il en soit nous travaillerons sur ce thème à l'école maternelle à partir de la fin du mois d'avril. Au delà des activités motrices nous travaillerons le lexique lié au cirque et écrirons un "carnet de voyage" pour un personnage du cirque (fictif) qui viendra à l'école pour un temps donné. L'école a investi dans: des livres, un CD, une mallette pédagogique sur le thème du cirque. Nous espérons vraiment que le projet sera mené à terme dans sa globalité...

Melle de LESTRANGE et Mr PONT

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « FORETS, LAVIERES ET SUZON » EN 2011

Cinq communes composent la communauté de communes : Darois, Etaules, Messigny-et-Vantoux, Prenois et Savigny-le-Sec.

Président : Monsieur Pascal MINARD, maire de Darois

L'année 2011 a été riche en évènements au sein de notre communauté de communes. En effet, de nouvelles directives de l'Etat ont institué que les communautés de communes devront être constituées d'au minimum 5 000 habitants. Or notre communauté regroupe, actuellement, un peu plus de 3 000 habitants.

Pour atteindre cet objectif de seuil minimum, les services de l'Etat et Monsieur le Préfet de la Côte d'Or ont proposé des regroupements de communautés de communes destinés à atteindre ce plancher de 5 000 habitants, et ainsi permettre de diminuer le nombre de structures intercommunales. En parallèle, il est envisagé la suppression des syndicats intercommunaux qui verraient leurs compétences reprises par ces communautés de communes étoffées.

La proposition des services de l'Etat à notre communauté de communes consistait à rejoindre la communauté du « Val de Norge », regroupant à elle seule presque 8 000 habitants. Ce regroupement ne satisfaisant ni la communauté du « Val de Norge », ni notre communauté « Forêts, Lavières et Suzon », nous avons donc fait une contre proposition à Monsieur le Préfet : celle de rejoindre la Communauté du « Pays de Saint Seine ». Les élus de cette structure, présidée par Madame Catherine LOUIS, sont eux aussi favorables à ce regroupement, d'autant que nous travaillons ensemble depuis de longues années à travers nos syndicats scolaires qui accueillent les enfants de Val Suzon et de Francheville. Je rappelle en outre que nos deux communautés ont signé ensemble le contrat « Ambitions Côte-d'Or » avec le Conseil Général en 2010.

Notre proposition, qui n'est pas encore validée par Monsieur le Préfet à l'heure de la rédaction du présent bulletin, aboutirait donc au regroupement des communautés de communes du « Pays de

Saint Seine » et de « Forêts, Lavières et Suzon » dont Etaules fait partie. Ce rapprochement porterait la nouvelle communauté de communes à quelques 6 000 habitants.

Dans l'état actuel des négociations, aucune décision relative au futur nom de cette structure intercommunale, à son futur fonctionnement envisagé (président, lieu de son siège), à la répartition des voix de chaque commune adhérente, à sa fiscalité, ni aux services rendus n'a été prise.

Schéma des structures intercommunales dont fait partie Etaules en 2012

ETAULES

NB : toutes ces structures sont composées d'un président et d'élus de chaque commune adhérente (le nombre d'élus est proportionnel à la taille démographique de la commune)

Communauté de communes
« Forêts, Lavières et Suzon »
Darois, **Etaules**, Messigny, Prenois, savigny le sec

Syndicat Intercommunal à vocation Unique
(gère approvisionnement eau potable)
Etaules, Darois, Prenois, Pasques

Syndicat à vocation scolaire maternelle
Etaules, Darois, Prenois, Val Suzon, Francheville

Syndicat à vocation scolaire Primaire
Etaules, Darois, Prenois, Val Suzon

Syndicat d'assainissement de la vallée du Suzon
(gère l'assainissement).
Etaules, Messigny, Asnières les Dijon.

Syndicat d'électrification de Plombières les Dijon
Regroupe une quarantaine de communes.
Etaules, etc

Ce que pourrait être le schéma dans le futur ?

ETAULES

Nouvelle Communauté de communes. 6500 hab
Darois, **Etaules**, Messigny, Prenois, savigny le sec
Bligny le sec, Champagny, Chanceaux, Curtil St
Seine, Francheville, Frenois, Lamargelle, Lery,
Panges, Pellerey, Poiseul la Grange, Poncey sur
l'ignon, St Martin du Mont, St Seine l'Abbaye,
Saussy, Trouhaut, Turcey, Val Suzon, Vaux-
Saules, Villotte St Seine.

Syndicat des eaux Unique pour le département de
la Côte d'Or ?
702 communes de la Côte d'Or

Syndicat d'électrification Unique pour le
département de la Côte d'Or ?
702 communes de la Côte d'Or

Les délégués de la commune d'Etaules à la communauté de communes « Forêts, Lavières et Suzon » : Bertrand COURBET et Jean-Paul SORDEL

Jean-Paul

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION ET DE RESEAUX TELEPHONIQUES DE PLOMBIERES-LES-DIJON EN 2011

Pour rappel : le syndicat est composé de 37 communes

Président : Monsieur Jacky FOUILLOT, Plombières-les-Dijon

Chaque année, le président du syndicat interroge les élus des 37 communes adhérentes sur leur programme de travaux d'électrification envisagé pour l'année suivante. Il convient de rappeler que les travaux projetés par chaque commune du syndicat sont financés par le montant annuel des taxes des abonnés de chaque commune. Le syndicat a, depuis sa création, retenu le principe d'engager des travaux sur une commune à la condition que la contribution fiscale de ses abonnés soit suffisante pour financer les travaux projetés. Le montant annuel des taxes des abonnés d'Etaules que perçoit le syndicat s'élève à environ 4 500 €.

Compte tenu du coût des programmes d'enfouissement des réseaux réalisés au cours des dernières années à Etaules (et qui n'ont été possibles que grâce aux subventions du Conseil Général à hauteur de 80% de leur coût), notre commune a, avec l'accord exceptionnel du syndicat, investi par anticipation des recettes liées aux taxes de ses abonnés. A ce jour, Etaules ne dispose donc d'aucune « réserve » financière dans le budget du syndicat pouvant financer de nouveaux projets d'électrification.

C'est la raison pour laquelle aucun programme n'avait été demandé par Etaules pour 2011.

Pour l'année 2012, la commune d'Etaules a demandé au syndicat d'électrification de procéder à la pose d'un lampadaire, rue du Motet, derrière la mairie, afin d'éliminer la zone d'ombre vers l'entrée des garages communaux. Si la compétence relève du syndicat pour la commande, la réalisation et le suivi des travaux, la dépense, d'environ 2 500 €, sera prise en charge dans son intégralité par les finances de la commune.

D'autres zones d'ombre seront traitées dans les années à venir en fonction des finances de la commune.

Les délégués de la commune d'Etaules au SIERT : Christelle HAAG et Lionel HERRERO

Christelle

LE SYNDICAT DE PROTECTION, DE RESTAURATION ET DE DEFENSE DU SITE DU VAL SUZON

Le sentier "Bouton d'Or"

A quelques kilomètres de Dijon, le Val-Suzon est un rendez-vous privilégié pour les amoureux de la nature. Douze communes, dont Etaules, rassemblées en un syndicat intercommunal, s'efforcent d'en assurer la protection, la restauration et la défense. Dans ce site classé, la rivière du Suzon serpente parmi prairies et vallonnement boisés que dominent de spectaculaires falaises.

Le Val-Suzon est aussi l'un des sites floristiques les plus riches de la Bourgogne calcaire, opposant de manière originale espèces montagnardes, sur les versants Nord et les fonds des Combes, et espèces méditerranéennes sur les versants Sud.



Créé par le Syndicat Intercommunal du site du Val-Suzon avec la collaboration de l'ONF, le sentier du « Bouton d'Or » développe une boucle de 76 kilomètres, augmentée d'une variante N.S. (Francheville-Etaules) de 14 km. Il est balisé de couleur jaune "bouton d'or" et traverse chacune des douze communes du syndicat afin de vous en faire découvrir toutes les richesses.

Comme annoncé dans le bulletin 2011, la signalétique indiquant les sites remarquables à visiter à été implantée à deux endroits stratégiques :

- Chatelet d'Etaules
- Lavoir d'Etaules

Les délégués de la commune d'Etaules au SPRDSVS : Monique BOUZEGAOU et Jean Yves ROUVEYROL

Les délégués

Ci- après vous trouverez le compte rendu de la première réunion du groupe de travail « Biodiversité, ressources et histoire » concernant la réserve Naturelle Régionale.

VAL SUZON : Réserve Naturelle Régionale, forêt d'exception
Elaboration du plan de gestion 2012-2016
Groupe de travail BIODIVERSITE RESSOURCES HISTOIRE
7 février 2012
Lieu : Etaules
Heure : 14h30 à 17h30 et 18h00

Objectifs du groupe de travail

* Définir les mesures des enjeux "préservier le patrimoine historique, favoriser la biodiversité, préserver des ressources naturelles de qualité".

Liste des participants

C. Louis (Val-Suzon, CCPSS, canton de St Seine), JP Sordel (Etaules), M. Thomas (Région), N. Potier (Région), JN Thomas (CG21), C; Michaud (CCPSS), L. Ruvilly (DREAL), F. Salins (DDT), M. Voinson (ONCFS), H. Servant (CRPF), J. Perfettini (ONF), JM Boukheroufa (ONF), R. Leysen (ONF), Y. Pautrat (DRAC), B. Frochot (CSRPN), O. Bardet (CBN), M. Prost (MJS, SED), JC Verpeau (SMCO), S. Bellenfant (SHNA), R.Desbrosses (biologiste), JL Maigrot (UB), G. Carnet (propriétaire agricole), C. Beck (historienne), P. Beck (historien).

Excusés : R. Durin, Lyonnaise des Eaux.

Ordre du jour

14h30 : Souhails des propriétaires et tour de table, Bilan des rencontres 2008-2011, Analyse et enjeux, Objectifs et mesures (RL)

15h00 : Propositions Histoire

16h00 : Pause

16h30 : Enjeux de conservation de la flore (OB)

16h50 : Propositions Biodiversité

17h20 : Evaluation (CR)

17h25 : Conclusions

18h30 : fin

En préalable à la réunion RNR, MMe Louis fait état de la dernière commission des sites qui s'est tenue la semaine dernière en Préfecture pour statuer notamment sur la réouverture de la Carrière à Cestres (commune de Saint Martin Du Mont), canton de Saint-Seine-l'Abbaye.

Elle s'est prononcée contre ce projet comme l'ensemble des communes concernées. Ce projet ne s'inscrit pas dans le cadre de la politique portée par les élus pour la défense de l'environnement et la promotion de la forêt (Znieff, Natura 2000, Forêt d'exception, RNR....) et aussi ce projet constitue un danger pour la sécurité routière le long de la RD 971 dont les accidents se comptent chaque année par dizaines et pour la plupart sont graves.

B. Frochot précise qu'il est nécessaire d'avoir tous les éléments du dossier pour se prononcer sur les impacts environnementaux du projet. M. Thomas propose à C. Louis de saisir le Conseil Scientifique Régionale du Patrimoine Naturel sur cette question spécifique.

Après ce préliminaire, l'ordre du jour à été abordé.

R. Leysen présente les souhails des propriétaires et les éléments structurants du plan de gestion.

Sont alors abordés les enjeux, objectifs et mesures du document de gestion.

Enjeu : préserver le patrimoine historique

M. Thomas rappelle que les réserves naturelles régionales n'ont pas vocation à traiter le patrimoine historique. Le volet « histoire » est intégré à la RNR du Val Suzon afin de mieux comprendre l'entrée paysagère du site et les modalités de gestion. L'aspect historique est proposé

sous l'égide de l'outil « forêt d'exception ». Le plan de gestion commun aux 2 démarches (RNR et Forêt d'exception) intègre cette entrée historique.

Restaurer et entretenir les édifices

Il est proposé de prévoir la restauration des édifices suite à une étude générale (cf thèse développé dans le point suivant). JP Sordel indique qu'il serait pertinent de veiller à l'entretien du châtelet d'Etaules dans le présent plan de gestion. N. Potier et JN Thomas indiquent que la Région et le Conseil Général peuvent être partenaires de la restauration d'édifices historiques (lavoirs) et que ce type de chantier peut très bien se prêter à des chantiers d'insertion ou chantiers nature. N. Potier précise que des informations (supports de communication, bibliographie) sont disponibles depuis le travail réalisé par le service patrimoine de la Région (exposition réalisée à St Seine l'Abbaye).

Il est finalement proposé de prévoir la restauration d'édifices non connus, révélés par un inventaire initial et de maintenir la restauration du châtelet d'Etaules.

Améliorer les connaissances

Monter un dossier de candidature RNF-Fondation du Patrimoine

Ce dossier pourra être monté à la suite du travail de thèse.

Réalisation d'une thèse sur la coévolution de la biodiversité et des sociétés au Val Suzon depuis la néolithique.

C. Beck présente le contenu de la thèse (cf fiche jointe). JL Maigrot insiste sur l'intérêt de réaliser une cartographie des forêts anciennes (exploitées par l'homme) et vieilles en précisant que l'occupation humaine (ex occupation agropastorale) a des arrières effets irréversibles (structure des sols, milieux). La plus grande partie des milieux n'est donc pas "naturelle".

Le périmètre s'étend sur l'ensemble du Val Suzon et du Val Courbe afin d'étudier un territoire cohérent. L'étude à partir du néolithique paraît vaste. Des réajustements peuvent être opportuns en cours de thèse, suivant l'avancement des connaissances. Des échanges ressort que la durée et le territoire sont bien calibrés pour une étude globale et interdisciplinaire. Plusieurs représentants ont exprimé leur intérêt pour une telle étude (effet de l'impact des activités humaines sur le milieu, fonctionnement des sols, évolution des exploitations).

Les résultats attendus de la thèse sont l'élaboration de cartes interdisciplinaires (archéobiologiques), une meilleure connaissance des interactions entre les activités humaines, les milieux "naturels" et les ressources.

Des points sont à préciser : la structure qui emploie le thésard, le financement de son salaire, la question du traitement des données collectées (approche SIG, ...). R. Leysen approfondira ces points et rendra régulièrement compte au comité de l'avancement.

B. Frochot insiste sur l'importance de la qualité du candidat et de son encadrement pour la réussite de l'étude.

ndlr : S'agissant d'une mesure répondant à plusieurs enjeux, elle est proposée comme mesure transversale.

JP Sordel regrette l'absence du Suzon dans la RNR, véritable colonne vertébrale du Val Suzon. M. Thomas précise que la maîtrise foncière était trop complexe pour inclure le Suzon dans le périmètre de la RNR. R. Leysen ajoute que la création est basée sur le volontariat et que le nombre de propriétaires limitrophes du Suzon était trop important pour organiser une première concertation. M. Thomas ajoute que d'autres outils permettent de répondre aux enjeux spécifiques de préservation de la ressource en eau (SAGE, contrat de rivière, ...).

Les différentes discussions montrent l'intérêt porté aux enjeux de préservation du Suzon. C. Michaud précise que des mesures Natura 2000 sont prévues à cet effet. L'articulation entre les différentes démarches (RNR, Natura 2000, ...) doit permettre de répondre globalement aux enjeux de préservation y compris en fond de vallée avec la possibilité de contractualisation via Natura 2000.

Réalisation d'un relevé LIDAR

Le LIDAR permet de créer un modèle numérique de terrain enregistrant à une précision centimétrique les variations de hauteur de la végétation et du sol.

Les résultats sont intéressants pour divers volets de la connaissance sur la réserve.

* Biodiversité : approfondir la recherche sur la précartographie d'habitats, de gros arbres et la connectivité entre milieux remarquables. Relever de manière systématique les fortes variations de hauteur d'un cours d'eau (continuité écologique).

* Ressources : approfondir la recherche sur la connaissance des ressources forestières.

* Histoire : relevé systématique des édifices visibles.

Le GIP du parc national entre Bourgogne et Champagne a sélectionné un prestataire sur une surface de 380 km². Un partenariat avec le Val Suzon (110 km²) permettrait de bénéficier de prix réduits (économie d'échelle), d'autant plus que l'avion décolle de l'aérodrome de Darois.

M. Thomas interpelle sur le besoin de prévoir en amont le traitement des données. R. Leysen précise qu'un partenariat avec le département recherche de l'ONF est envisageable pour mettre à disposition les compétences SIG nécessaires.

JL Maigrot ajoute qu'il peut être intéressant de collaborer avec l'université de Besançon développant ces thématiques (DESS ERE).

ndlr : S'agissant d'une mesure répondant à plusieurs enjeux, elle est proposée comme mesure transversale.

Datation des édifices visibles

Elles seront réalisées suivant les opportunités et dynamiques de recherche.

Enjeu : favoriser la biodiversité

R. Leysen invite le groupe de travail à réaliser un choix de sémantique entre le terme favoriser, conserver, protéger, préserver. B. Frochot propose d'avoir une cohérence entre les mesures de gestion et le terme choisi. Le choix du terme favoriser est validé.

O. Bardet présente les enjeux de préservation de la flore en dressant trois niveaux d'enjeu de préservation pour les milieux et pour les espèces. Les milieux particulièrement remarquables sont les éboulis, pelouses de corniche, falaises, dépressions à deschampsia média, ourlets. La plupart de ces milieux sont naturels.

Enfin, sont présentés les milieux peu inventoriés : l'essentiel des combes en expo nord, les combes au prêtre, de Saussy, les milieux enclavés (rochers humides, bouts de combe, falaises en forêt) les sources et ruisselets. Durant les échanges qui ont suivi, il est noté le besoin d'approfondir les connaissances sur la répartition du Lys martagon et de la Gentiane jaune.

Après une présentation générale des mesures, H. Servant pose la question de savoir si la diversité des traitements sylvicoles peut être intégrée comme une mesure favorable à la diversité. Ce point sera abordé dans le volet ressources.

ndlr : une étude concernant l'effet des traitements sylvicoles sur la biodiversité pourrait être proposée.

Améliorer les connaissances

Inventorier les espèces non connues

Le tableau joint présente l'état des connaissances des différents taxons. Le groupe de travail définit les priorités d'étude des taxons et les méthodes d'acquisition.

R. Leysen présente la priorisation initiale :

1 : suivi des espèces remarquables

2/3 : inventaires initiaux de taxons non connus

Mr Verpeau fait l'état des connaissances sur les champignons du Val Suzon. Les spécialistes ont assez peu exploré ces milieux et privilégié des massifs situés plus au nord ou en plaine de Saône. Il

estime à 12 000 espèces le nombre potentiel sur la réserve naturelle. Il souligne l'intérêt porté aux champignons comme ressource exploitée (truffe et morille). Les connaissances actuelles sont aussi faibles sur les espèces de truffe. M. THOMAS s'interroge sur l'opportunité d'engager un protocole de suivi sur le périmètre de la RNR concernant ce taxon. M. Verpeau précise que ce type de démarche a été engagée dans la RNN de la Combe Lavaux (protocole de 3 ans incluant des relevés systématiques avec détermination de toutes les espèces ...). L'intérêt de ces études est souligné, il est précisé que certaines espèces de champignons servent d'indicateur du type de milieu, de traceurs de gestion forestière, d'indicateurs de changement climatique, ...

Pour les lichens, S. Bellenfant indique qu'il existe une base bibliographique dont le dépouillement n'est pas terminé. Le groupe des lichenologues de Bourgogne, présente au sein de la société des sciences naturelles de Bourgogne, propose de réaliser une journée d'inventaire annuelle dans le Val Suzon. Mr Frochot précise que Mr Vallade (président de la SSNB) souhaite voir l'inventaire des mousses et lichens apparaître comme taxons à inventorier.

Les mousses recouvrent une très grande diversité de milieux et le potentiel d'espèces est élevé au Val Suzon. Des espèces sont inventoriées dans les carnets. Les espèces les plus remarquables sont souvent liées au microclimat montagnard.

La plupart des spécialistes expriment leur souhait de réaliser annuellement des inventaires et d'améliorer les connaissances de manière continue sur le long terme, plutôt que de concentrer l'effort d'étude sur le court terme.

La priorisation des inventaires et protocoles est proposée dans le tableau joint. Les membres du groupe de travail sont invités à faire part de leurs propositions d'ici le 15 mars. Une synthèse sera alors présentée et un choix collectif réalisé.

Favoriser la biodiversité des prairies

Gérer les prairies par un pâturage extensif ou une fauche tardive. Il est prévu de restaurer les bordures de la prairie de Mr Carnet, la forêt ayant progressé d'environ 3 mètres le long de la limite avec la forêt communale d'Etaules.

Des mesures communes avec Natura 2000 seront mises en place, en l'occurrence l'arrêt d'apport d'engrais. Il sera intéressant d'observer l'effet sur la flore et la production.

Il est proposé de diversifier en même temps la lisière de la forêt communale d'Etaules.

Favoriser la biodiversité des milieux boisés

Restaurer des lisières diversifiées.

Cette mesure favorise la stratification de la lisière (ourlets, essences de lumière) et la diversité faunistique.

Des images d'un retour sur expérience de 15 ans sont présentées.

Le gestionnaire proposera annuellement des lisières à restaurer au comité. La restauration de la lisière en forêt communale d'Etaules sera programmée pour l'hiver 2012-2013.

En conclusion du groupe de travail, l'impact des projets de carrière concernant la circulation sur les routes a été rediscuté (mortalité accrue des amphibiens, risques / cyclistes).

Le suivi du niveau de fréquentation de la route devra notamment être intégré dès la première phase du schéma d'accueil de la RNR.

Jean Paul Sordel

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Un bilan 2011 très positif, tant sur le plan de la fréquentation régulière que sur celui des nouvelles adhésions (toujours gratuites) ainsi qu'une augmentation des livres sortis au cours de l'année : 813 dont 652 adultes.

Des nouveautés seront bientôt disponibles (subvention de la mairie d'Etaules), d'autres le sont déjà grâce aux différents dons, et au passage du bibliobus le 2 décembre dernier.

J'en profite pour remercier la municipalité et les quelques donateurs de leur générosité nous permettant ainsi de compléter notre collection.

RAPPEL : un délai d'un mois maximum est imposé pour le retour des ouvrages. En effet, ne laissez pas dormir ces livres d'autres les attendent peut-être...

J'ai également des impératifs vis-à-vis de la bibliothèque départementale de prêts puisque certains livres me seront réclamés pour d'autres bibliothèques lors du prochain passage du bibliobus.

Merci de votre compréhension.

Une année donc, encourageante pour l'avenir de notre bibliothèque. Excellente année et bonne lecture à tous en 2012.

Nicole

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

LE SAMEDI DE 14h A 16h

LE SITE INTERNET DETAULES : www.etaules21.fr



The screenshot shows the website for the commune of Etaules. At the top left is the logo for Etaules, a blue shield with a white cross and three stars, with the text 'Etaules' and 'Site de notre petit village de Côte d'or' below it. To the right are navigation links: 'Liens', 'Les actualités', 'Plan du site', and 'Contact'. Below these is a search bar with the text 'mair' and a 'Rechercher' button. The main content area features three large images: a church with a steeple, a stone building with a large arched opening, and a two-story house. Below the images is a 'Présentation' section with a green background. On the left of this section is a vertical menu with four items: 'Commune', 'Culture, sports et loisirs', 'Environnement', and 'Patrimoine', each with a green checkmark. The 'Présentation' text reads: 'Située à quelques kilomètres de Dijon en Côte d'Or, notre petite commune fait partie du canton de Fontaine-les-Dijon. Population : 259 habitants Superficie : 1671 hectares Altitude : 540 mètres Les habitants s'appellent les étauliens(iennes)'. To the right of the text is a small map of Côte-d'Or with Dijon marked.

Notre site internet suscite toujours autant d'intérêt pour les visiteurs. Les statistiques du site montrent même une augmentation significative des consultations.

Le nombre d'internautes ayant visité le site est de 3 308 visiteurs uniques (au lieu de 2 800 l'an passé) pour un nombre total de 3 754 visites avec 10 353 pages vues soit 2,76 pages par visite et un temps moyen passé sur le site de 1 minute 32.

Un tiers des internautes sont de Bourgogne, vient ensuite l'Île de France, puis Rhône-Alpes et Franche-Comté.

Les pages les plus visitées concernent le bulletin municipal, point d'entrée incontournable.

Les règles de bon voisinage arrivent en seconde position puis les horaires des bus Transco.

Les rubriques Culture, sport et loisirs, Patrimoine et Environnement sont également toujours appréciées.

N'hésitez pas à me faire parvenir toutes les informations que vous jugerez utiles (commentaires ou rédactions d'articles, événements et manifestations diverses, liens vers d'autres sites, etc) à etaules@free.fr ou par l'intermédiaire de notre page contact. Vos photos sont également les bienvenues !

Manue.

Projet de création d'une photothèque grâce à vos clichés d'Etaules d'hier et d'aujourd'hui :

De nombreux habitants d'Etaules possèdent des photographies du village et de ses environs plus ou moins anciennes. De l'idée d'en présenter quelques unes en couverture du présent bulletin est né le projet de créer une photothèque à partir des clichés dont vous disposez. L'assemblage de l'ensemble de ces photos constituerait une mémoire vivante d'Etaules. Nous pourrions alors les mettre à votre disposition sur des supports du type CD-Rom, clé USB, etc

A cet effet, Lionel HERRERO (Nono) propose d'être votre interlocuteur pour collecter vos clichés et les scanner (aucun risque de dégradation de la photo). Bien évidemment, vos photographies vous seront restituées après scannage.

N'hésitez donc pas à le contacter au 06.86.25.92.97 ou par mail nono21121@orange.fr

CONNAISSEZ-VOUS ÉTAULES ? ÉTAULES EN CHIFFRES



Statistiques de l'année 2007 (source Insee).

Le nombre de [logements à Étaules](#) a été estimé à 103 en 2007. Ces logements se composent de 96 résidences principales, 5 résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que de 2 logements vacants.

La commune d'Étaules s'étend sur une superficie de 16,71 km², soit une densité de population de 14,72 habitants/km² pour une densité de logements de 6,16 logements/km².

Villages proches d'Étaules :

- [Darois](#) : commune située sur la carte à 1,45 km d'Étaules
- [Val-Suzon](#) : commune située sur la carte à 3,24 km d'Étaules
- [Prenois](#) : commune située sur la carte à 4,82 km d'Étaules
- [Curtil-Saint-Seine](#) : à 5,06 km d'Étaules
- [Messigny-et-Vantoux](#) : à 5,57 km d'Étaules

Historique du nombre de logements d'Étaules par rapport au nombre d'habitants :

Population de Étaules de 1968 à 2007 :

- Population de Étaules en 2007 : 246 habitants
- Population de Étaules en 1999 : 261 habitants
- Population de Étaules en 1990 : 242 habitants
- Population de Étaules en 1982 : 221 habitants
- Population de Étaules en 1975 : 157 habitants
- Population de Étaules en 1968 : 90 habitants

Historique du nombre de logements de Étaules de 1968 à 2007 :

Le nombre de logements de Étaules était de 103 en 2007, 96 en 1999, 81 en 1990, 80 en 1982, 63 en 1975 et 42 en 1968.

En 2007 les logements de Étaules étaient composés de 96 résidences principales, 5 résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que 2 logements vacants.

Nombre d'habitants moyen par logement de Étaules :

- Nombre d'habitants moyen par logement d'Étaules en 2007 : 2,39

- Nombre d'habitants moyen par logement d'Étaules en 1999 : 2,72

- Nombre d'habitants moyen par logement d'Étaules en 1990 : 2,99

- Nombre d'habitants moyen par logement d'Étaules en 1982 : 2,76

- Nombre d'habitants moyen par logement d'Étaules en 1975 : 2,49

- Nombre d'habitants moyen par logement d'Étaules en 1968 : 2,14

Les logements d'Étaules étaient composés en 2007 de 100 maisons et 3 appartements.

Forme d'habitation des logements d'Étaules

En 2007, 80 résidences principales d'Étaules étaient occupées par des propriétaires.

Le village recensait la même année un total de 96 ménages.

Jean Paul Sordel

QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE

LES JOURS ET HEURES POUR LE BRICOLAGE

L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores précise dans son article 4 : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h »

Par souci du bien-être de tous, merci de respecter ces jours et horaires.

LES ABOIEMENTS DES CHIENS

C'est aussi l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores qui précise dans son article 5 : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Concernant les aboiements des chiens, la municipalité a été alertée à plusieurs reprises par de nombreux habitants du village de la gêne occasionnée par les aboiements intempestifs de chiens, de jour et de nuit.

Nous demandons aux propriétaires de chiens d'être particulièrement vigilants.

Rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral : « Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les inspecteurs de Salubrité et par les officiers et agents de police judiciaire ainsi que par les agents commissionnés et assermentés. Elles pourront être sanctionnées. »

LES HAUTEURS REGLEMENTAIRES DE VOS PLANTATIONS

À quelles distances planter ?

Vous devez veiller, lors de la plantation de vos arbres ou arbustes, à la distance à laquelle ils se trouvent de la limite séparative.

Selon l'article 671 du code civil :

- . Les arbres, dont la hauteur est supérieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine.
- . Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 mètre de la propriété voisine.
- . Aucun arbre ni arbuste ne peut être planté de 0 cm à 50 cm de la propriété voisine

Comment se mesurent ces distances ?

À la suite de nombreux litiges de voisinage, la jurisprudence a déterminé la manière d'apprécier ces distances de plantation.

La hauteur : un arbre se mesure depuis le niveau du sol où il prend racine jusqu'à son faite. Ainsi, quand deux terrains ne sont pas situés au même niveau, la hauteur est définie depuis le sol où est situé le végétal, tant pis si le terrain voisin est plus bas.

La distance depuis la clôture : c'est le centre du tronc qui compte pour mesurer la distance à la limite séparative. La position du tronc est définie au niveau du sol, peu importe si sa tête penche vers le terrain voisin.

Côté limite séparative, pas d'ambiguïté s'il s'agit d'un grillage. Mais dans le cas d'un mur, tout dépend de son statut.

Si le mur est mitoyen : la mesure s'effectue depuis la demi-épaisseur de la construction.

Si le mur vous appartient : la distance inclut l'épaisseur totale de l'ouvrage.

Si le mur appartient au voisin : la limite est définie par le côté du mur donnant sur votre propriété.

Attention si la distance n'est pas respectée.

Quand les végétaux sont plantés trop près de la clôture, vous devrez soit les rabattre à la hauteur réglementaire, soit les arracher. Il est admis que l'étêtage des arbres puisse se faire à une saison propice pour éviter qu'ils souffrent trop de ces coupes.

Bon à savoir : lorsque vous procédez à l'élagage de votre haie, retenez que les végétaux continuent leur croissance et prenez la précaution de rabattre vos végétaux un peu en dessous des 2 mètres réglementaires. Cela vous évitera les remarques du voisin dès qu'elle dépassera la hauteur fatidique le mois suivant la coupe.

Comment réagir en cas de non-respect des règles ?

Après une démarche amiable infructueuse pour faire constater au voisin que ses végétaux vous gênent, adressez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui rappeler ses obligations et le mettre en demeure d'intervenir dans un délai raisonnable.

Si rien n'y fait, saisissez le tribunal d'instance.

Les exceptions aux règles

Dans certains cas, les arbres peuvent s'épanouir sans respecter les distances réglementaires :

Servitude par prescription trentenaire : si les arbres ont pu croître durant trente ans le long de la clôture sans protestation de la part du voisin, il ne pourra plus exiger qu'ils soient coupés.

Servitude par destination du père de famille : il arrive parfois qu'un propriétaire divise son terrain en vue de sa succession sans tenir compte des distances réglementaires de plantation. Les héritiers devront supporter les contraintes qui en découlent sans pouvoir se plaindre.

Accord entre voisins : si les propriétaires précédents ont signé une convention établissant le non-respect de ces distances pour les arbres, vous n'y pourrez plus rien. Précision : c'est un acte authentique (publié à la Conservation des hypothèques) qui concrétise un accord entre voisins.

Le cas d'un mur mitoyen : dans cette situation, chaque propriétaire de l'ouvrage garde la faculté de cultiver des plantes en espalier accrochées sur son côté du mur. Si les distances réglementaires pour planter des végétaux ne sont pas à prendre en compte, ces plantations ne doivent en aucun cas dépasser le sommet du mur, ni bien sûr mettre en péril la solidité de la construction. Sur la face du mur qui est de son côté, chacun peut fixer des treillages ou des fils de fer pour accrocher ces arbustes.

L'entretien des plantations :

Le respect des distances légales ne vous dispense pas d'entretenir vos végétaux.

Couper les branches : l'article 673 du code civil impose que les branches soient coupées au niveau de la limite séparative du terrain pour ne pas envahir le voisin. Même si, depuis trente ans, le voisin n'a rien dit, vous devrez vous exécuter s'il fait une réclamation, car la prescription ne joue pas dans ce cas. Tant pis si cette coupe risque de faire mourir l'arbre. Vous seul êtes habilité à réaliser cette opération, et en aucun cas le voisin de sa propre initiative, sauf si vous lui en donnez l'autorisation. S'il s'agit d'un arbre fruitier, le voisin ne pourra pas cueillir les fruits sur les branches qui pendent dans son jardin. Mais rien ne lui interdira de les ramasser lorsqu'ils sont tombés à terre.

Les dégâts causés par les racines : avec le temps, les racines de vos arbres peuvent causer de graves dégâts aux édifices limitrophes, en provoquant des fissures par exemple. Dans ce cas, le voisin est en droit de les couper au niveau de la clôture sans avoir à vous demander votre accord. Attention ! Couper soi-même les racines peut mettre en danger la vie de l'arbre, causer un préjudice, c'est un acte qui engage votre responsabilité.

Les jardins abandonnés

Sachez que si vous laissez votre jardin à l'abandon au point que la végétation envahisse le terrain limitrophe, le voisin est en droit d'intervenir. Il a la faculté de porter l'affaire auprès du tribunal d'instance dans l'année suivant le trouble, et le juge peut vous contraindre au nettoyage. Votre responsabilité civile risque d'être engagée en cas de chute d'arbre ou d'incendie. Des recours sont également possibles auprès du maire, qui dispose des pouvoirs de police, ou auprès de la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) pour des raisons d'hygiène et de salubrité publique.

Quelle est la responsabilité du propriétaire en cas de dommages ?

Le propriétaire a la responsabilité des dommages causés par un arbre qui lui appartient. Les articles 1382 à 1384 du Code civil régissent la nature de cette responsabilité (responsabilité pour faute ou pour risque).

Même si les plantations sont à distance légale, elles ne doivent pas être la cause de troubles anormaux de voisinage.

EDF : pour garantir la sécurité des biens et des personnes et prévenir tout accident du système électrique, le concessionnaire est autorisé à couper les arbres ou branches d'arbres qui pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. (Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, article 12)

France Telecom peut mettre en demeure les propriétaires d'élaguer leurs arbres. Le propriétaire de l'arbre ne doit pas porter atteinte au réseau, sa responsabilité est engagée, tout dommage au réseau est puni d'une amende.

Voirie : le Code de la voirie routière interdit toute plantation à moins de 2 mètres de la limite du domaine public.

Sources : www.bourgogne.pref.gouv.fr; www.cotemaison.fr; www.urcaue-idf.archi.fr

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

1^{er} TOUR : DIMANCHE 22 AVRIL 2012

2^{ème} TOUR : DIMANCHE 6 MAI 2012

ELECTIONS LEGISLATIVES

1^{er} TOUR : DIMANCHE 10 JUIN 2012

2^{ème} TOUR : DIMANCHE 17 JUIN 2012

Nous solliciterons des volontaires (non élus) pour venir renforcer les permanents élus, les jours des élections.

LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE

LE COMITE DES FETES

DATES A RETENIR

Marche de printemps : samedi 21 avril (*)

Feux de la St Jean : samedi 23 juin

Méchoui : dimanche : 2 septembre

Marche d'automne : samedi 6 octobre (*)

() La date pourrait être reportée selon le temps.*

Pour s'adapter aux niveaux des marcheurs, il sera proposé pour chaque marche, 2 parcours :

- ▲ l'un d'environ 6 kms de randonnée. Parcours peu accidenté avec un faible dénivelé
- ▲ l'autre d'environ 10 kms un peu plus accidenté

A l'issue de ces marches, un repas sera pris en commun pour ceux qui le souhaitent selon deux formules : pizzas confectionnées dans le four à bois ou repas tiré du sac.

Par ailleurs, **les joueurs de pétanque du village** ont souhaité l'organisation d'un concours de boules au printemps en liaison avec le Comité des fêtes. La date n'est pas encore fixée. Ce concours sera ouvert aux gens du village et à leurs amis.

Enfin, l'abandon du **marché de Noël** a entraîné la fin des illuminations et de la décoration de notre village et de nos demeures par beaucoup d'habitants. Notre village est devenu triste en fin d'année et il convient de lui redonner un peu du lustre d'antan. Une réflexion va être menée sur ce sujet en lien avec la mairie.

L'idée étant que les habitants du village s'organisent pour décorer et illuminer leur maison et que pour le plaisir des yeux, le 8 décembre, nous puissions les admirer au cours d'une balade nocturne dans les rues. Cette visite se terminera par un vin chaud et quelques friandises à la salle des fêtes voire pourquoi pas par une tartiflette.

Pour la bonne organisation de ces manifestations, il vous est demandé de bien vouloir vous rendre aux réunions de préparation qui sont annoncées par un papier dans vos boîtes aux lettres.

Le méchoui : 4 septembre

Cette manifestation rencontre toujours autant de succès, d'autant plus que le soleil était au rendez vous.

Pour ceux qui n'ont encore jamais participé à ces agapes, inscrivez-vous en 2012, vous ne serez pas déçus par la qualité du méchoui et vous pourrez sans doute faire connaissance avec d'autres habitants du village.

Le méchoui se termine souvent par une petite pétanque en fin de journée.

Feux de la St Jean

Le soleil était de la partie pour cette soirée qui s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.

Après l'incontournable tournoi de pétanque, les jeux pour enfants, le barbecue, la musique nous a entraînés dans des rocks, twists, madisons, slows...jusque tard dans la nuit pour le plus grand plaisir des fêtards, et ce à la lueur du splendide feu tant attendu par les petits et les grands.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés pour que cette soirée soit réussie et tout particulièrement à nos jeunes qui se sont investis pour le barbecue et la musique.

Halloween

Quel plaisir de rassasier tous ces monstres, vampires, hideuses ou jolies sorcières par des crêpes ensorcellées au chocolat, sucre confiture et des filtres au jus de pommes, soda... (même les parents en ont goûté...) avant que tous ces personnages étranges partent dans le village vers vos demeures éclairées afin d'obtenir des bonbons, sinon malheur à vous, ils vous auraient jetés des sorts !

Merci à vous tous, car ils sont rentrés avec des sacs bien remplis et le ventre plein.

Monique Bouzégaou et Max Richard

LA SECTION GYMNASTIQUE / RENFORCEMENT MUSCULAIRE

La rentrée de septembre 2011 s'est faite avec une nouvelle enseignante, Mademoiselle Aurélie REVAUX. Effectivement, Juliette MATICHARD ayant pris d'autres engagements pour l'année, elle nous a orientés sur une de ses élèves.

Bien que d'une personnalité différente et plus jeune dans la profession que Juliette, Aurélie est tout aussi sympathique et efficace. C'est donc elle qui nous encadre chaque mercredi (sauf pendant les vacances scolaires) de 19h45 à 20h45 à la salle polyvalente d'ETAULES.

Notre effectif atteint cette année un nombre record de 21 personnes (15 d'ETAULES, 2 de VAL SUZON, 1 de DAROIS, 2 d'HAUTEVILLE et 1 de DIJON) et nous comptons maintenant, avec plaisir, trois messieurs parmi nous. A l'heure de la parité il reste certes des efforts à faire, mais c'est un début très encourageant !

Le coût de la participation annuelle individuelle a été maintenu à 90 € pour 33 séances (soit 2,72 € de l'heure). Une personne a bénéficié d'un tarif réduit de 30 €, ayant annoncé en début d'année ne pouvoir rester que le 1er trimestre avant son déménagement.

Ainsi, le montant total des cotisations s'élève à ce jour à 1 830 €, somme qui va nous permettre de couvrir nos frais (comme quoi, heureusement, les années se suivent et ne se ressemblent pas forcément).

Les cotisations servent essentiellement à la rémunération de notre intervenante (le changement ici nous est favorable) à hauteur de presque 1 500 € (salaires, charges et frais de déplacement inclus) contre 1 900 € l'année dernière et à financer notre quote-part d'assurance, soit 45 €.

L'aspect financier de la section étant cette année positif, il me reste à mettre en avant l'autre bon point, à savoir le plaisir que nous avons tous à nous retrouver régulièrement.

Si vous êtes tenté de nous rejoindre, ne serait-ce que pour faire un essai (les deux premières séances sont gratuites), n'hésitez surtout pas, il suffit d'un tapis de sol et, éventuellement de petits haltères ! En cas d'inscription, la participation annuelle sera minorée du montant du premier trimestre (60 € au lieu de 90 €).

Bonne année à tous.

Amicalement, Emmanuelle

LA SECTION « TENNIS »

Le printemps exceptionnel était bien là mais pas la saison estivale, la dizaine d'adhérents inscrits cette saison n'a fréquenté que très rarement le court.

Pour l'école de tennis, un module de perfectionnement demandé la saison dernière n'a pas rencontré d'affluence à l'inscription ; cependant les deux candidats inscrits ont bénéficié d'un suivi efficace pour une progression importante.

Thomas a également assuré les cours des petits, sept enfants se sont retrouvés le mardi soir dans une ambiance qui leur est chère. Un nouveau set d'accessoires « mini tennis » agrémenté de balles neuves leur a permis de découvrir de nouveaux modules d'apprentissage.

Le démoussage chimique du printemps a été efficace, un complément obligatoire au nettoyeur haute pression devra être terminé avant la reprise et suivi cet été d'un nouveau traitement pour récupérer correctement ce court.

Sportivement vôtre,
Bernard et Thomas

LA SECTION « ATELIERS »

Nous passons d'excellents moments à « bricoler » ensemble, un vrai remède contre la période de morosité que nous traversons actuellement.

Durant l'année 2011, 31 personnes ont fréquenté les ateliers tous confondus.

Rappel du programme de février et mars 2012 :

Samedi 11 Février : de 15h à 18h atelier animé par Christelle DUPRE

Sur inscription jusqu'au 28 Janvier : Confection d'un ours en peluche de collection

Vendredi 17 Février : de 13h30 à 18h30 atelier animé par Nathalie URBAIN

Peinture sur Bois

Vendredi 24 Février : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Habillage tissu et ruban d'une guirlande lumineuse

Samedi 25 Février : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Sur inscription : Suite de l'atelier précédent

Mardi 28 Février : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Sur inscription : thème au choix

Vendredi 16 Mars de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Chaise ou petit banc enfant

Samedi 17 Mars : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Sur inscription : Chaise ou petit banc enfant

Mardi 20 Mars : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Sur inscription : thème au choix

Vendredi 23 Mars : de 13h30 à 18h30 atelier animé par Nathalie URBAIN
Peinture sur Bois

COORDONNEES des INTERVENANTS et TARIFS

- Laurence BORDY : pour la mosaïque
Tel : 06.61.02.52.76
Prix de la séance hors fournitures: 10€ pour les habitants d'Etaules
20€ pour les personnes extérieures
- Brigitte LYON : ateliers divers
Tel : 03.80.35.61.75
Prix de la séance hors fournitures : 10€ pour les habitants d'Etaules
20€ pour les personnes extérieures
- Nathalie URBAIN : (artisan en peinture artistique) pour la peinture sur bois et sur lin
20 rue Félix Ziem à DIJON
Tel : 06.14.82.41.16 où 03.80.57.22.39
Prix de la séance hors fournitures : 30€
- Christelle DUPRE : pour l'atelier ours
36 rue des lilas 21000 DIJON
Tel : 03.80.35.46.77 www/lin-ours.com
Tarif : 45€ le kit (à choisir clair ou foncé) + 10€ la séance par personne (les
10€ seront entièrement pris en charge par l'association pour les habitants d'Etaules et les
personnes extérieures fréquentant les ateliers)

Ces ateliers sont ouverts à tous mêmes débutants, à n'importe quel moment de l'année.
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter ou à passer salle Anaïs aux
heures des séances.

Monique (03.80.35.61.52) et Brigitte (03.80.35.61.75)

FAUNE ETHIQUE !!!!!!!

On ne dit pas « mon amiral » mais « mon copain rouspète »

Il faut lire : On ne dit pas « mon ami rôle » mais « mon copain rouspète »

On ne dit pas "un condor" mais "un idiot s'est endormi"

On ne dit pas "Allegro" mais "Vas-y l'obèse"

On ne dit pas "Hélène Ségara" mais "Hélène s'est perdue"

On ne dit pas "Dégats des eaux" mais "Des marins"

On ne dit pas "Un bonaparte" mais "Un immeuble cool"

On ne dit pas « la maitresse d'école » mais « l'institutrice prend l'avion »

On ne dit pas « l'idole des jeunes » mais « Johnny casse la croûte »

On ne dit pas « un balcon » mais « une soirée nulle »

On ne dit pas « il habite à l'île Maurice » mais « Maurice habite près de
tourcoing »

On ne dit pas « mine de rien » mais « gisement épuisé »

On ne dit pas « j'ai un perroquet » mais « mon papa est d'accord »

On ne dit pas « elle a un potager » mais « elle a un vieux copain »

Source : papier de Carambar

INFORMATIONS DIVERSES

LES BUS DU RESEAU TRANSCO :

UTILE A SAVOIR : les bus TRANSCO sont à la disposition de toute la population.

Les horaires TRANSCO sont disponibles :

-Par téléphone au 0800 10 2004 (appel gratuit depuis un téléphone fixe)

-Par internet sur le site : www.mobigo-bourgogne.com/partenaires/transco

-Sur place : Un bureau d'accueil en Gare Routière de Dijon-Ville

Au prix de 1,50 € le Ticket Côte-d'Or est vendu à l'unité, uniquement à bord des autocars. Sa validité correspond à un voyage sur une même ligne, sans correspondance. Le Ticket Côte-d'Or est valable sur une ligne régulière, quelle que soit la longueur du trajet effectué.

La commune d'Etaules est desservie par la ligne n° 50 : Dijon / Chatillon sur Seine via Talant. Le service est assuré aux horaires suivants :

Au départ d'Etaules :

	ETAULES MAIRIE	TALANT COLLEGE	TALANT ARANDES	DIJON gare	DIJON 30 octobre	DIJON Wilson sisley
Du lundi au samedi	7h07	-	7h20	7h30	7h40	7h45
Du lundi au samedi (1)	7h27	7h45	7h50	8h00		
Du lundi au samedi (1)	8h07		8h20	8h30	8h40	8h45

(1) Période scolaire uniquement et hors vacances

Pour le retour :

	DIJON Wilson sisley	DIJON 30 octobre	DIJON gare	TALANT ARANDES	TALANT COLLEGE	ETAULES
Mercredi (1)			-	-	12h10	12h25
LMMJVS (1)	12h10	12h15	12h20	12h38	-	13h00
L,M,J,V (1)	16h10	16h15	16h25	16h32	16h40	16h50
L,M,J,V (1)	17h20	17h25	17h35	17h43	-	18h00
LMMJVS	18h20	18h25	18h35	18h43	-	18h52
LMMJV			19h35	19h43		19h52

(1) Période scolaire uniquement et hors vacances

A CONNAÎTRE

POMPIERS : 18

BRIGADE DE GENDARMERIE : 17 (urgence)

Allée des Chenevières – 21380 Messigny-et-Vantoux

tél : 03 80 44 90 31

CENTRE ANTI-POISON : 15

Hôpital Général – SAMU

tél : 03.80.30.03.50

N° d'appel d'urgence européen : 112 (depuis portable)

SOS MEDECINS DIJON :

4 impasse Prosper Gallois – Chenôve :

tél : 03 80 59 80 80

MAIRIE : mairie.etaules@yahoo.fr; www.etaules.free

Secrétaire de Mairie : Madame Monique NOIROT

Heures d'ouverture de la Mairie : le jeudi de 14h à 19h et permanence du Maire à partir de 17h30

tél - fax : 03 80 35 60 65

CABINE TELEPHONIQUE : à carte, place de la Marie.

ECOLES

Directeur Ecole Primaire : M. PONT :

tél : 03 80 35 62 42

Directrice Ecole Maternelle : Melle de LESTRANGE :

tél : 03 80 35 60 60

CANTINE / GARDERIE des écoles :

Cantine : tous les jours d'école sauf le samedi.

Garderie : matin, midi (pour les demi-pensionnaires), et soir.

ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE : Mme LARMONIER Nicole

5 rue de l'Abreuvoir - 21121 Etaules

tél : 03.80.35.68.59

PAROISSE : Père HOPPENOT

2, impasse du Presbytère, 21380 Messigny et Vantoux

tél : 03 80 35 40 04

leshautsdusuzon@orange.fr. Offices : consulter le tableau affiché sur la porte de l'église.

EAU ET ASSAINISSEMENT : Lyonnaise des Eaux, service Gestion Clientèle,

12 Bd Dr Jean Veillet, BP 26629, 21066 Dijon Cedex.

Centre relation clientèle : 0 810 374 374. **En cas d'urgence 24h/24 : 0 810 874 874**

LA POSTE : Fontaine-les-Dijon:

Courrier : 03 80 56 26 71.

tél : 03 80 56 24 50

TRI SELECTIF : ramassage tous les mercredis pour les bacs jaunes. Voir tableau distribué en janvier pour les bacs bleus **les semaines paires** ou bacs verts **les semaines impaires**.

ORDURES MENAGERES : ramassage tous les mercredis matins.

OBJETS ENCOMBRANTS : 5 mars 2012, 4 juin 2012, 3 septembre 2012, 3 décembre 2012

INFORMATIONS PRATIQUES

NATURE DE LA PIECE DESIREE	Où S'ADRESSER	PIECES à FOURNIR
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Nom, prénom, date de naissance
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Nom, prénom, date de mariage
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès	Nom, prénom, et date du décès
Extrait de casier judiciaire	Casier judiciaire national 107 rue du Landreau 44079 nantes cedex	Photocopie de la carte nationale d'identité
Ou par internet (bulletin n° 1,2 ou 3)	www.cjn.justice.gouv.fr	
Carte nationale d'identité	Renseignements à la mairie du domicile du demandeur	-
Passeport	Renseignements à la mairie pour connaître les 20 communes équipées pour la confection de passeports biométriques. Pour notre commune, les plus proches sont Fontaine les Dijon ou Talant.	
Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.	A la mairie de domicile ou du lieu de résidence	Livret de famille et carte d'identité. Eventuellement désignation du détenteur de l'autorité parentale.
Duplicata du livret de famille	A la mairie du lieu de mariage par l'intermédiaire de la mairie de domicile.	Liste des enfants avec leurs dates et lieu de naissances
Inscription sur les listes électorales	A la mairie du domicile	Carte d'identité et justificatif de domicile
Certification de signature	A la mairie	L'intéressé devra signer le document en mairie